



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/26

Objet : Convention avec la Fédération Française de Naturisme
Chapitre 8.8 Environnement

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAU, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Régis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 – CNASP)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le syndicat a été sollicité en 2018 par le camping naturiste « Serre-Ponçon Naturisme » à Chorges pour la réalisation d'une plage naturiste sur les rives de la retenue. Le site proposé par le Camping se situe entre la plage des Pommiers et la plage de Trémouilles sur la Commune de Chorges. L'accès à ce site se fait par un sentier piétonnier d'une durée de 40 minutes au départ de la baie Saint-Michel.

La commission Tourisme du 22 mars 2019 a évoqué ce projet d'autoriser un site naturiste ouvert à tous sur les rives de Serre-Ponçon afin de répondre à une attente de la clientèle et d'interdire plus facilement la présence de « comportements déviants » sur la Commune de Prunières. Après concertation avec M. le Maire de Chorges, il a été convenu que si l'ouverture d'un site naturiste sur les rives du lac était manifestement intéressant, il n'était pas opportun de limiter par AOT cette possibilité à certains usagers exclusivement, en prenant par ailleurs le risque d'inciter à la baignade et d'être de facto contraint à l'aménagement d'une plage surveillée.

Aussi, sur la base de l'entretien organisé avec la Présidente de la Fédération Française de Naturisme, la commission a validé le principe d'autoriser ce site naturiste, sous couvert d'un conventionnement tripartite avec la Fédération nationale et le Maire de la Commune. Cette convention doit par ailleurs préciser les conditions d'occupations de ce site, pour grande partie établi sur terrain communal (gestion des comportements, sanitaire, déchets). Afin de dissiper tout malentendu éventuel par rapport aux obligations réglementaires vis-à-vis de la baignade et de



L'occupation du domaine public hydroélectrique, l'intégralité des équipements installés sur le site seront bien positionnés sur la seule emprise foncière communale (toilettes sèches, poubelles...).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » signée par le S.M.A.D.E.S.E.P. le 9 décembre 2015 ;
- Le compte-rendu de la commission Tourisme du 22 mars 2019 ;
- L'avis du maire de la Commune de Chorges ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt de créer sur les rives de Serre-Ponçon un site public ouvert au naturisme ;
- La proposition de la Présidente de la Fédération Française de Naturisme de gérer ce site ;
- La convention tripartite venant formaliser avec le S.M.A.D.E.S.E.P. et la Commune les règles de gestion de ce site, qui devra faire l'objet d'un arrêté municipal ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention tripartite ci-jointe et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

